

***PLAN D'ACTION DU MOUVEMENT POUR UNE
DÉMOCRATIE NOUVELLE
ANNÉE 2002***

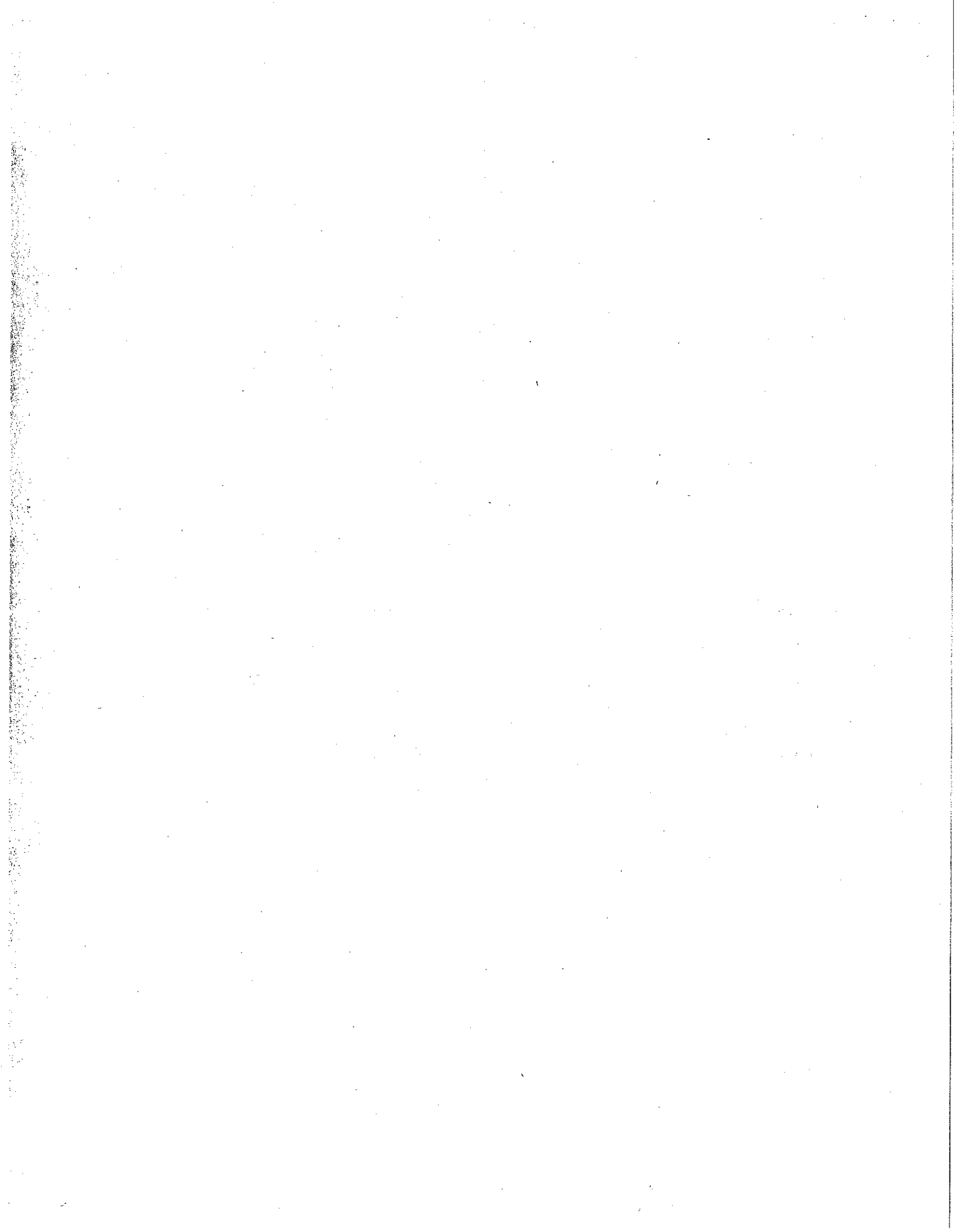
*Pour une réforme du mode de scrutin en profondeur,
parce que chaque vote compte !*

Mouvement pour une Démocratie Nouvelle - MDN

TABLE DES MATIÈRES

Objectif général de la stratégie pour 2002	5
La stratégie	6
Rassemblement du 23 février 2002	6
Rencontre avec le ministre responsable de la Réforme électorale et la Réforme parlementaire, M. Charbonneau, en mars 2002	6
Tournée des députés Commissaires en mars 2002	6
Lancement du Mémoire à la carte au printemps	6
Rencontres régionales ce printemps	6
Rassemblement citoyen	7
Résultats attendus	7
Approche utilisée	7
Rôle du MDN	7
La structure du Mouvement	8

Le Mouvement pour une Démocratie Nouvelle est un mouvement arc-en-ciel, rassembleur et non partisan, libre de toute attache politique, issu de simples citoyens s'interrogeant sur la qualité de l'actuel mode de scrutin québécois.



Le 19 décembre 2001, la *Commission des institutions*¹ a annoncé qu'elle allait tenir des consultations en 2002 dont le mandat d'initiative a été défini ainsi :

- *Évaluer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec ;*
- *Étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation ;*
- *En mesurer les impacts sur la représentation, celle des régions notamment, sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires, sur la formation et la stabilité des gouvernements et de façon plus générale, sur le système politique québécois.*

À ces fins, la Commission pourra notamment :

- *Tenir une consultation générale itinérante ;*
- *Consulter la Commission de la représentation électorale et le Directeur général des élections sur toute question qu'elle jugera nécessaire.*

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) a donc maintenant l'occasion d'animer le débat qu'il demande depuis sa création. Ainsi, ce plan d'action se veut une suite de moyens qu'utilisera le MDN de façon à s'assurer qu'un réel débat se tienne autour du mode de scrutin et qu'il soit à la portée de tous les citoyens. Parce que chaque vote compte !

Objectif général de la stratégie pour 2002

Pour obtenir une réforme en profondeur de notre mode de scrutin, il faut s'assurer que, dans un tout premier temps, la Commission chargée des consultations rédige un mémoire favorable à notre cause. Pour y parvenir, il faudra :

- S'assurer que le mandat de la Commission, sa composition ainsi que son déroulement favorisent un véritable débat citoyen ;
- Faire déposer le plus de mémoires possible en faveur d'une réforme en profondeur du mode de scrutin ;
- Démontrer à la population l'importance de tenir un débat sur le développement démocratique de la société québécoise ;
- Tenir informé et mobilisé l'ensemble des citoyens de tout ce qui se passe, se dit et s'écrit.

¹ La Commission des institutions est une commission émanant de l'Assemblée nationale et est composée de 12 députés. Présentement, la présidence est vacante suite à la nomination de M. Roger Bertrand à un poste de ministre, on y retrouve donc actuellement 11 députés. La présidence est nommée par le PQ et la vice-présidence par le PLQ. Mario Dumont siège sur cette commission où on y trouve qu'une seule femme.

La stratégie

Rassemblement du 23 février 2002

Objectifs :

- Lancer un mouvement citoyen en faisant connaître les enjeux entourant la réforme du mode de scrutin ;
- Faire connaître les principes devant sous-tendre une réforme ;
- Faire connaître le Plan d'action ;
- Annoncer la diffusion d'un Mémoire à la carte ;
- Interpeller M. Charbonneau, le ministre responsable de la Réforme électorale et de la Réforme parlementaire.

Rencontre avec le ministre responsable de la Réforme électorale et la Réforme parlementaire, M. Charbonneau, en mars 2002

Objectifs :

- Obtenir une Commission populaire en changeant le mandat, la nature et la composition de la *Commission des institutions* de façon à ce que la forme de la Commission soit porteuse d'un débat citoyen ;
- Changer la composition de la Commission de façon à ce qu'elle soit composée à 50/50 de représentants parlementaires et non parlementaires ;
- Faire connaître au ministre Charbonneau l'urgence de tenir les consultations et la nécessité que ses travaux aboutissent à une réelle réforme du mode de scrutin ;
- S'assurer de la participation citoyenne la plus large possible lors de la Commission (que les frais postaux soient défrayés, que les mémoires oraux et électroniques soient acceptés, que le débat porte sur les principes sous-tendant la réforme du mode de scrutin, que la Commission soit véritablement itinérante) ;
- Que soit dévoilé le calendrier de la consultation.

Tournée des députés Commissaires en mars 2002

Objectif :

- Sensibiliser les commissaires à l'importance que nous accordons à ce débat, de la nécessité d'élargir la composition de la Commission et du déroulement attendu.

Lancement du Mémoire à la carte au printemps

Tôt ce printemps, le MDN dévoilera son Mémoire à la carte. Il s'agira d'un outil qui permettra à tous les citoyens et citoyennes, des plus familiers aux moins familiers avec le débat, de se prononcer dans le cadre de la consultation.

Rencontres régionales ce printemps

Qu'aient lieu des rassemblements du Mouvement pour une Démocratie Nouvelle dans différentes régions du Québec.

Objectif :

- Que soient débattus les enjeux sous-jacents à une réforme du mode de scrutin au Québec dans des contextes plus régionaux.

Rassemblement citoyen

Dans le cas où M. Landry et M. Charbonneau n'accorderaient pas d'importance et de priorité à une réforme du mode de scrutin, nous leur ferons sentir à quel point il s'agit d'un enjeu important pour la société québécoise.

Résultats attendus

Nous attendons qu'une Commission populaire accouche d'une réforme en profondeur du mode de scrutin en vigueur au Québec. Il est impératif de démocratiser la vie politique québécoise. Il faudra que le mode de scrutin à venir réponde de façon maximale à l'objectif d'une élection en démocratie : permettre le libre choix et respecter la volonté du peuple. De plus, nos futures institutions politiques devront revaloriser le rôle des députés et instaurer de nouveaux rapports entre le pouvoir exécutif et législatif de manière à assurer une plus grande indépendance à l'Assemblée Nationale.

Plus précisément, nous évaluerons la portée des travaux de la Commission en fonction des principes qui devront guider une véritable réforme du mode de scrutin :

- L'obligation de refléter le plus fidèlement possible la volonté populaire ;
- Assurer une représentation plus égalitaire entre les femmes et les hommes ;
- Incarner la diversité québécoise ;
- Assumer l'importance des régions dans la réalité québécoise.

Le MDN militera pour obtenir un engagement ferme à l'effet que ladite réforme soit porteuse d'une nouvelle vie démocratique et qu'elle prenne vie dans un échéancier connu et rapide.

Approche utilisée

Rôle du MDN

Dans le cadre de la Commission, utiliser le MDN comme un relais avec les citoyens. Aller vers les citoyens et les groupes sociaux en entrant en contact directement avec eux. Pour ce faire, avoir un comité de mobilisation dont les principales tâches seront d'assurer un suivi avec les groupes : recenser les différents groupes, les informer du mandat de la commission, les encourager à déposer un mémoire, les inviter s'ils le veulent à utiliser notre «Mémoire à la carte», leur demander s'ils ont besoin d'aide d'un point de vue technique, faire un suivi constant et régulier pour leur apporter notre aide au cours de leur démarche. Parmi les groupes, mentionnons, par exemple, l'Union paysanne, la FADOQ, les communautés culturelles, les organisations représentant les femmes, les écologistes, les étudiants, les syndicats, les tiers partis, les organismes communautaires, etc. Il faudra, de plus, s'assurer que tous les citoyens et groupes ayant

déjà déposé des mémoires lors des audiences de la commission de la représentation électorale en 1983 puissent le faire de nouveau².

Travailler les circonscriptions des commissaires. Faire un effort particulier pour dénicher les organismes oeuvrant dans les limites des circonscriptions électorales des députés commissaires : Portneuf, Verdun, Rivière-du-Loup, Marguerite-D'Youville, Frontenac, Dubuc, Drummond, Labelle, Saint-Jean, Saint-Laurent, Bourassa, Chapleau. Le député de Chapleau, d'un point de vue strictement électoraliste, aura l'oreille plus fine s'il entend en audience un organisme de son comté qu'un organisme de Jonquière.

Utiliser les instances des 3 principaux partis politiques. S'assurer que les mémoires déposés par des groupes d'intérêt soient aussi reçus par les différentes instances des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale (PLQ, PQ, ADQ) en contact avec ces groupes d'intérêt. Par exemple, s'assurer que le mémoire déposé par la FADOQ soit reçu par les présidents des comités des aînés des 3 partis politiques.

Tenir informés et mobilisés les citoyens. Une fois déposés, diffuser ces mémoires par le biais de différents outils : site web du MDN, communiqués, bulletin mensuel, *mailing list* aux membres et/ou sympathisants, journaux, publicité, etc. Faire aussi un effort particulier pour rejoindre les hebdomadaires distribués dans les différentes circonscriptions électorales des commissaires. Si le rapport de la commission va dans le sens de nos revendications, s'assurer que son contenu soit diffusé comme il se doit. Le MDN animera le débat en organisant des événements publics et en sensibilisant les médias.

La structure du Mouvement

- **La coalition.** Elle discute des orientations du MDN, de son plan d'action et coordonne les activités. Elle est composée de groupes et d'individus.
- **Comité de mobilisation.** Ces bénévoles feront le lien entre le MDN et les groupes sociaux. Recenser tous les groupes pouvant déposer des mémoires, entrer en contact avec eux, leur faciliter la vie en les aidant à déposer leurs mémoires.
- **Comité de formation.** Rassembler l'information pertinente et produire les outils nécessaires à une éducation populaire sur les enjeux qui animeront les débats sur la réforme des institutions démocratiques du Québec.
- **Comité des communications.** Il se devra d'imaginer les moyens grâce auxquels les citoyens seront tenus au courant de tous les développements. Un comité qui s'impliquera tout au long du processus que nous entreprenons (site web, communiqués, bulletin mensuel, *mailing list*, etc.).

² Voir la liste des intervenants aux pages 159-166 du Rapport intitulé « Pour un mode de scrutin équitable : la proportionnelle territoriale », 1984).

- **Comité du financement / membership.** Il sera responsable de la campagne de financement. Il devra recenser toutes celles et tous ceux en mesure de nous fournir de l'argent et/ou des services pour nous permettre d'arriver à nos fins.

